



Le 17 mars 2026

**SCANDIUM CANADA ANNONCE LA CLÔTURE D'UN PLACEMENT PAR PRISE FERME DE 17,3M\$ CA, INCLUANT L'EXERCICE INTÉGRAL DE L'OPTION DES PRENEURS FERMES**

*Ne pas distribuer aux services de presse américains ni diffuser aux États-Unis*

**MONTREAL, QUÉBEC – Scandium Canada Ltée (TSX-V : SCD) (la « Société »)** a le plaisir d'annoncer la clôture de son placement par prise ferme, précédemment annoncé, portant sur 78 409 300 unités de la Société (les « **Unités** ») au prix de 0,22 \$ CA par Unité, pour un produit brut de 17 250 046 \$ CA, incluant l'exercice intégral de l'option des preneurs fermes (le « **Placement** »).

Le Placement a été dirigé par Research Capital Corporation, à titre de chef de file et seul teneur de livres, agissant au nom d'un syndicat de preneurs fermes incluant, Red Cloud Securities Inc. (collectivement, les « **Preneurs fermes** »).

Chaque Unité est composée d'une action ordinaire du capital de la Société et d'un bon de souscription d'actions ordinaires de la Société (un « **Bon** »). Chaque Bon donne droit à son porteur d'acquérir une action ordinaire du capital de la Société à un prix de 0,30 \$ CA par action sous-jacente au Bon et ce, jusqu'au 17 septembre 2028.

Les Unités ont été émises en vertu de « dispense pour financement d'un émetteur coté » prévue aux termes des modifications apportées par la Décision coordonnée 45-935 – Dispenses de certaines conditions de la dispense pour financement d'un émetteur coté à (i) l'Instruction nationale 45-106 sur les dispenses de prospectus (l'« **Instruction nationale 45-106** »), telles qu'énoncées à la partie 5A de celle-ci, à l'égard des souscripteurs résidant au Canada, à l'exception du Québec; et (ii) le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (le « **Règlement 45-106** », et collectivement avec l'Instruction nationale 45-106, le « **Règlement 45-106** »), telles qu'énoncées à la partie 5A de celui-ci, à l'égard des souscripteurs résidant au Québec, et dans d'autres territoires admissibles à l'extérieur du Canada dans le cadre d'un placement privé conformément aux dispenses pertinentes de prospectus ou d'inscription prévues par les lois applicables, et ne sont pas assujetties à une période de restriction en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

Le produit net du Placement sera utilisé pour i) les dépenses et travaux liés au projet Crater Lake; ii) les travaux de développement et de pré-commercialisation des alliages Al-Sc propriétaires de la Société et iii) pour des besoins généraux de la Société et le fonds de roulement.

En contrepartie, les Preneurs fermes ont reçu des commissions en espèces totalisant 1 023 122,76 \$ CA ainsi que 4 650 558 bons de souscription d'actions ordinaires non transférables (les « **Bons de courtier** »). Chaque Bon de courtier donne à son titulaire le droit d'acquérir une

action ordinaire du capital de la Société à un prix d'exercice de 0,22 \$ CA en tout temps jusqu'au 17 septembre 2028. Les Bons de courtier ont été émis en vertu de dispenses de prospectus conformément au Règlement 45-106 (tel que défini ci-dessus) et sont assujettis à une période de restriction légale de quatre mois et un jour (y compris les actions ordinaires pouvant être émises lors de l'exercice de ces Bons de courtier s'ils sont exercés avant l'expiration de la période de détention).

La clôture du Placement demeure assujettie à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX (la « **TSXV** »).

*Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ni une sollicitation d'une offre d'achat, et il n'y aura aucune vente de titres dans tout territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale, y compris tout titre aux États-Unis d'Amérique. Les titres n'ont pas été et ne seront pas inscrits en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières ou de toute loi sur les valeurs mobilières d'un État, et ne peuvent être offerts ou vendus aux États-Unis ou à des personnes des États-Unis ou pour leur compte ou leur bénéficiaire, sauf s'ils sont inscrits en vertu de la Loi américaine sur les valeurs mobilières et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables, ou si une dispense de ces exigences d'inscription est disponible. Les termes « États-Unis » et « personnes des États Unis » ont le sens qui leur est attribué dans le Règlement S sous la Loi américaine sur les valeurs mobilières.*

### **À propos de Scandium Canada Ltée**

Scandium Canada (TSX-V : SCD) est une société publique dont l'objectif ultime est de mettre en production la principale source primaire de scandium au monde pour permettre le développement et la commercialisation d'alliages aluminium-scandium (Al-Sc). La Société s'appuie sur sa division dédiée au développement d'alliages Al-Sc et sur le développement de son projet minier Crater Lake afin de répondre aux besoins croissants en matériaux plus légers, écologiques, durables et performants. L'entreprise vise à devenir un leader du marché du scandium tout en s'engageant à bâtir une économie plus responsable grâce à l'innovation et à l'agilité.

### **Énoncés prospectifs**

*L'information contenue aux présentes constitue de l'« information prospective » au sens de la législation canadienne applicable en valeurs mobilières. L'« information prospective » comprend notamment, sans s'y limiter, des déclarations concernant les activités, événements ou développements que la Société prévoit ou anticipe survenir dans l'avenir, y compris, sans limitation, des déclarations relatives à la réalisation du Placement; au produit brut prévu du Placement; à l'utilisation prévue du produit du Placement; à l'exercice éventuel de l'Option des Preneurs fermes; à la date de clôture anticipée du Placement; à l'obtention de toutes les approbations réglementaires et autres requises, y compris l'approbation de la Bourse, ainsi qu'à toutes les déclarations figurant au paragraphe « À propos de Scandium Canada Ltée. » ci-dessus, lequel décrit essentiellement les perspectives de la Société. De façon générale, mais non systématique, l'information prospective peut être identifiée par l'emploi de termes tels que « prévoit », « s'attend à », « est censée », « budget », « prévu », « estime », « prévisions », « à l'intention de », « anticipe » ou « croit », ou par des variantes de ces termes et expressions, ou encore par l'indication que certaines actions, certains événements ou certains résultats « pourraient », « peuvent », « devraient », « seraient » ou « seront » pris, survenir ou être réalisés, ou par la forme négative de ces expressions*

*Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la Société au moment où ces énoncés ont été formulés, sont assujetties à des incertitudes et à des imprévus importants sur les plans opérationnel, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent s'avérer inexactes. Beaucoup de ces incertitudes et de ces imprévus peuvent affecter directement ou indirectement ou pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux avancés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs et les événements futurs, pourraient sensiblement différer de ce qui est présentement anticipé par la Société. Ces facteurs de risques et incertitudes qui pourraient faire en sorte que ces énoncés changent de façon importante, ainsi que les hypothèses retenues pour développer de tels énoncés sont décrites dans la documentation de divulgation de la Société sur le site web de SEDAR+ au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).*

*Par leur nature même, les énoncés prospectifs comportent un nombre d'incertitudes et de risques intrinsèques, tant généraux que particuliers, et il est possible que les estimations, prévisions, projections et autres énoncés prospectifs ne se matérialisent pas ou que les hypothèses ne reflètent pas les résultats futurs. Les énoncés prospectifs sont présentés dans le but de fournir de l'information sur les efforts de la direction de développer le projet de Crater Lake et, plus généralement, les attentes et les plans de la direction relatifs à l'avenir. Les lecteurs sont mis en garde contre le risque d'accorder une crédibilité excessive à ces énoncés prospectifs puisqu'un certain nombre de facteurs de risque important et d'événements futurs pourraient entraîner des différences sensibles entre les résultats réels et les croyances, plans, objectifs, attentes, prévisions, estimations, hypothèses, et intentions exprimées dans ces énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse sont concernés par ces mises en garde et ceux faits dans nos autres dépôts auprès des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières. La Société décline toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser des énoncés prospectifs ou d'expliquer une différence considérable entre les événements réels subséquents et ces énoncés prospectifs, sauf dans la mesure requise par la loi applicable.*

**La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (tel que défini dans les Politiques de la Bourse de croissance TSX) ne peuvent être tenus responsables de l'exactitude ou de la véracité du présent communiqué.**

**Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Scandium Canada Ltée  
Guy Bourassa  
Chef de la direction  
Téléphone: +1 (418) 580-2320  
Courriel: [info@scandium-canada.com](mailto:info@scandium-canada.com)**

**Site web: <https://scandium-canada.com>  
LinkedIn: Scandium Canada Ltd.  
X: @ScandiumCanada  
Facebook: Scandium Canada  
Instagram: @scandiumcanada**